



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 juin, s'est réuni à la salle des fêtes de Crancey, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en exercice : 27	<u>PRESENTS</u> : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de
Présents : 23	CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON GELANNES : Richard BEGON - Nathalie SOUBRIARD MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR - Adrien ROBIN - Elisabeth PARIAT PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Adam DA MOTA – Virginie LAURENT - Jacques BEAUJEAN – Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA - Fethi CHEIKH SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ
Représentés : 3	
Suffrages exprimés avec pouvoir : 26	lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.
	<u>EXCUSES REPRESENTES</u> : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Yvan BERNARD représenté par Adam DA MOTA - Frédérique HITTLER représentée par Stéphanie PINTA

EXCUSES NON-REPRESENTES : Angélique RANC

Monsieur FETHI CHEIKH a été désigné secrétaire de séance.

N° 26-087 du registre des délibérations

OBJET : CONSERVATOIRE GABRIEL WILLAUME – DEMANDE D'AGREMENT MINISTERIEL

Rapporteur : Richard BEGON

Le Conservatoire Gabriel Willaume sous la compétence de l'Intercommunalité est agréé par le Ministère de la Culture. Cet agrément accordé sous conditions en 2019 arrive à échéance cette année.

La collectivité doit se positionner quant à une nouvelle demande d'agrément.

Le Conservatoire Gabriel Willaume, établissement public au service de tous, crèche, RIAM, APAJH, Hôpital de jour, scolaires, adultes, a :

- Répondu aux exigences Ministérielles en palliant les déficiences relevées par son Inspecteur Didier BRAEM en 2016,
- Triplé le nombre de ses usagers,
- Favorisé le 100% Education Artistique et Culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine,
- Etendu son rayonnement par ses partenariats comme par les projets menés,
- Développé l'innovation pédagogique avec une équipe compétente et investie.

Aujourd'hui référence sur le territoire, le Conservatoire mérite que soit soumis à l'examen du Ministère de la Culture une demande de classement de son établissement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal agréé pour les spécialités Musique et Danse. L'enseignement de la spécialité Théâtre est assurée mais ne peut à l'heure actuelle aller au-delà du 1^e cycle. Elle doit faire l'objet d'une mise en réseau.

L'agrément ministériel est à la fois gage de reconnaissance (subventions, aides, opportunité de rayonnement) et image de marque pour le territoire, donc atout pour l'ensemble de sa population, actuelle et à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le développement de l'établissement Gabriel Willaume

Vu le Schéma National des Orientations Pédagogiques du Ministère de la Culture délibération de janvier 2026,

Vu l'agrément du Conservatoire Gabriel Willaume accordé par le Ministère de la Culture en 2019

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 mai 2026

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » réunie le 08 juin 2026.



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le Conservatoire Gabriel Willaume à réaliser une demande d'agrément de l'établissement dans les spécialités Musique et Danse.



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.06.18 20:17:27 +0200
Ref:11233623-16947200-1-D
Signature numérique
le Président

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Eric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le _____ à :
Service Conservatoire

Le Président,

Eric VUILLEMIN